

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Nombre des monastères et couvents supprimés à Rome pendant les six dernières années.—Enlèvement des images et des petits autels dans les hôpitaux en France ; non-seulement on y attaque les catholiques dans leur droit le plus cher, l'éducation de leurs enfants, mais encore on enlève à l'autorité diocésaine sa part d'influence dans l'administration des biens de l'église, etc.—Souscriptions en faveur des écoles chrétiennes libres dans le diocèse de Paris.—Les sociétés catholiques de tempérance à Londres.—Liste des entrées qui ont été inscrites à la dernière Exposition Fédérale à Ottawa ; extrait du discours de Son Excellence le Marquis de Lorne à l'ouverture de cette exposition.—50^{me} anniversaire de l'ouverture du Collège de Ste. Anne ; Supérieurs de ce collège depuis sa fondation.—Désastres causés par la grêle à Hébertville.

Causerie agricole : Pratique des assolements (*Suite*).—Exemple d'assolement de sept ans.

Sujets divers : De la récolte du tabac ; enfilage des feuilles de tabac ; composition des manques de tabac.—Soins à donner aux fourrages.—Les abreuvoirs de basse-cour.

Bibliographie : "Exposition historique des propositions du Syllabus," en vente chez MM. Rolland & fils, libraires à Montréal.

Recettes : Emploi des feuilles de vignes pour les animaux.—Moyen de faire disparaître les verrues.

Annonces : "Blé d'automne de Québec" à vendre.—En vente : Traité pratique sur l'élevage des montons en Canada, par M. Eugène Casgrain.—Cheval *Young Messenger* en vente par la Société d'agriculture du comté de Kamouraska.—Soumissions pour le canal et l'écluse de Ste. Anne, rivière Ottawa.

A nos abonnés retardataires.—Au mois de mars dernier, nous avons expédié par lettre des comptes à tous les abonnés de la *Gazette des Campagnes* qui nous devaient pour arrérages d'abonnement. Plusieurs nous ont fait parvenir le montant de leur compte ; mais un plus grand nombre nous ont demandé un délai variant de un à quatre mois, de sorte qu'au mois de juillet nous pouvions compter sur une recette de près de \$500, si tous avaient été exacts à payer dans le délai fixé par eux-mêmes. Mais, nous regrettons de le dire, de ces \$500, nous n'en avons reçu que trente-quatre. On comprend la position difficile dans laquelle nous nous trouvons par ces retards. Si advenant la fin du mois, ces promesses ne sont pas exécutées, nous seront forcément obligé de mettre ces comptes entre les mains d'un avocat pour en faire la collection. On n'aura pas assurément à s'en plaindre, car nous croyons avoir attendu assez longtemps.

REVUE DE LA SEMAINE

Durant les six dernières années, 93 monastères et 41 couvents ont été supprimés à Rome, et leurs occupants, au nombre de 2,888 ont été jetés sur la pavé. Le produit net de la confiscation et de la vente des propriétés de l'Eglise dans cette ville, a été seulement de cinq millions de piastres, une bagatelle en comparaison de ce que les autorités s'attendaient de réaliser.

— Au sujet des instructions données par M. F. Hérolé préfet de la Seine en France, pour l'enlèvement des images et des petits autels dans les hôpitaux, dont nous faisons mention dans notre dernière *Revue*, nous lisons dans le *Petit Moniteur* :

"La nouvelle décision que M. Hérolé vient de prendre pour inviter les aumôniers et les religieuses des hospices à faire disparaître promptement les petits autels élevés dans les principales salles de ces établissements, se comprendrait à peine dans un pays où la majorité des citoyens serait authentiquement libre-penseuse, juive, bouddhiste ou mahométane, mais elle ne se comprend pas du tout chez un peuple appartenant encore comme la France à la religion chrétienne. Tant qu'il ne sera pas absolument prouvé que cette majorité n'a pas changée, n'est-ce pas opprimer la majorité des Français au profit d'une infime minorité, que de proscrire de ces lieux de la douleur et de la mort les signes extérieurs d'une religion consolatrice des affligés.

"Si les raisons spécieuses sur lesquelles s'appuie M. le préfet de la Seine étaient bonnes, il ne lui resterait plus qu'à arracher le christ qui pend à la potence des religieuses elles-mêmes, de ces servantes des pauvres, des infirmes et des malades, et à faire raser toutes les églises que surmonte la croix, de peur d'offusquer la vue de quelques libres-penseurs, qui n'admettent la liberté que pour eux et leurs doctrines désoilantes."

Dans le temps même où les masses radicales en

France glorifient les héros sanglants de la Commune, les agressions sauvages contre les institutions religieuses et contre le clergé, se multiplient. Les projets de loi, les circulaires ministérielles et de préfecture, les actes des autorités civiles, tout tend à offrir en pâture la religion et le clergé. Il n'est pas de jours où, sur les murs de Paris, ne s'étale quelque curé grotesque, berné, hospillé, pendu.

Nous empruntons au correspondant particulier du *Courrier d'Ottawa*, quelques extraits d'une correspondance européenne publiée dans ce journal, en date du 26 septembre, qui donne la mesure des persécutions que les radicaux font subir à l'Eglise et au clergé en France :

« Après avoir attaqué les catholiques dans leur droit le plus cher, l'éducation de leurs enfants, ils vont maintenant mettre la main sur les prêtres. Les voleurs vont entrer dans le temple. D'après les articles 4, 5, et 6 de la loi du 30 décembre 1809, les conseils des fabriques étaient composés de neuf membres dont 5 étaient nommés par l'évêque et 4 par l'autorité préfectorale. Il était bien juste que l'autorité diocésaine eût sa part d'influence dans ces conseils dont les attributions regardent directement l'administration de l'église. Mais non. On propose de changer tout cela, et de constituer ces conseils par le vote des communes. Ainsi maintenant ce sera le peuple au lieu de l'évêque et du préfet qui nommera ces conseillers. Voyez donc d'ici, M. Clémenceau, réglant la dépense de l'encens, Bonnet-Duverdier celle du vin, et Paul Bert payant le traitement des chantres. Le prêtre ne sera plus libre maintenant même dans sa propre église. La question est petite en elle-même, mais cela démontre l'esprit d'oppression et d'autocratie de ces républicains.

« Pour ne pas rester en arrière de ses collègues, le ministre de la guerre, le général Gresley, vient d'adresser une lettre aux généraux commandant les corps d'armée, au sujet des musiques militaires. Les radicaux ont vu avec déplaisir que ces généraux permettaient aux musiciens d'assister soit aux cérémonies religieuses, soit aux distributions de prix des écoles catholiques. C'était suivant eux un mauvais exemple que de permettre que l'éclat de ces fêtes fut rehaussé par la présence des soldats de la république une et indivisible. Vite, le ministre de la guerre s'est empressé de mettre fin à cet état de choses. L'ordre donné sous forme de conseil a été expédié. Ainsi les républicains veulent isoler complètement les catholiques pour leur ôter toute force d'action. Ils leur refusent les droits qu'ont les simples citoyens. Ils s'emparent de leurs écoles. Ils veulent forcer l'entrée de leurs églises, ils éliminent des fonctions publiques tous ceux qui ne crient pas bien haut : "Liberté, Egalité, Fraternité." Il ne leur reste plus maintenant qu'à proscrire du sol Français tous ceux qui ne pensent pas comme eux.

— Les souscriptions en faveur des écoles chrétiennes libres du diocèse de Paris dépasse aujourd'hui 300,000 francs.

— Le *Times* raconte que le grand festin annuel des sociétés catholiques de tempérance a eu lieu à Londres le 26 août, au Palais de Cristal et sous la présidence du cardinal Manning. Plus de 200,000 catholiques, drapeaux et musique en tête, ont traversé différents

quartiers de Londres pour se rendre au Palais, où la fête proprement dite a eu lieu. Le *Times* constate que le spectacle ne manquait pas d'une certaine grandeur, et que le cardinal Manning a reçu des ovations enthousiastes.

— Voici la liste des entrées qui ont été inscrites à l'Exposition de la Puissance, à Ottawa, au mois de septembre dernier : Chevaux, 460; bêtes à cornes, 603; moutons, 425; porcs, 364; volailles, 628; instruments aratoires pour être exhibés seulement, 116; instruments aratoires devant être éprouvés au concours, 314; grains ordinaires, 472; céréales, 182; plantes potagères, 303; produits de la laiterie, 350; miel et sucre, 69; vins fabriqués dans le pays, 61; produits horticoles, 2,119; instruments de musique, 55; matériaux pour la construction des bâtisses, 85; ébénisterie, 62; carrosserie, 168; machines, 172; machines à coudre, 20; ouvrages en métal, etc., etc., 150; poêles et ouvrages en fonte, 220.

— M. l'écrivain du *Franco-Canadien*, tout en appréciant l'importance de nos expositions provinciales, nationales et universelles, constatait, dans son numéro du 27 septembre dernier, que les premiers hommes d'état, les princes, les monarques mêmes, rivalisent de zèle pour encourager ces expositions, et qu'ils se font un devoir impérieux de rehausser ces concours de leur présence, pour prouver à leurs peuples l'importance qu'ils attachent à tout ce qui a pour but de mettre les intelligences en travail et d'amener la prospérité chez les peuples.

Nous pouvons le dire de notre nouveau Gouverneur-Général le Marquis de Lorne qui lors de l'ouverture de la dernière Exposition de la Puissance a fait un discours nous démontrant son profond dévouement aux intérêts de notre pays, et l'espoir qu'il entretient de voir la Puissance du Canada entrer dans la voie du progrès industriel et agricole.

Son Excellence le marquis de Lorne a fait en cette circonstance, quelques observations que nous tenons à consigner ici, parce qu'elles ont une grande importance au point de vue de l'agriculture. Nous empruntons à son remarquable discours l'extrait suivant :

«... Dans un pays où de vastes régions ne sont encore que récemment peuplées, il y a certainement beaucoup à accomplir au point de vue du progrès agricole. Mais j'ai été heureux de constater les efforts persévérants que l'on fait dans chaque partie du pays. En visitant les diverses sections de l'Exposition, j'ai remarqué avec plaisir que le progrès industriel accompagne invariablement celui de l'agriculture.....

« Vous pouvez constater chaque jour, combien il importe que vous donniez tous vos soins au développement de l'agriculture. Tous les jours, des navires sans nombre quittent les ports de Montréal, Québec et Halifax, chargés de produits de l'agriculture canadienne, céréales et bestiaux, qu'ils emportent en Europe, et l'on ne saurait calculer à quel développement ce commerce pourra atteindre.....

« Nous pouvons féliciter nos concitoyens que les animaux vivants de tous les genres qui sont exposés aujourd'hui représentent les vastes ressources qui excèdent nos propres besoins et que nous pouvons subvenir aux besoins d'autres pays; et cela nous démontre la différence qui existe entre le trafic passé du nouveau monde pour enrichir l'Europe et celui dont

nous sommes aujourd'hui les témoins.

" Dans d'autres temps, les mers du sud étaient couvertes des galions de l'Espagne portant les lingots d'or et d'argent enlevés aux mines de l'Amérique, fruits d'un travail cruel au milieu des Indiens barbares. C'était la richesse que l'on versait dans les trésors d'une nation qui créa les portails gigantesques de l'Escurial et l'étonnante cathédrale de Séville. La création d'une telle prospérité a amené un règne court de luxe et de cruauté.

" Combien est différente et plus durable la richesse que nous pouvons envoyer en Europe, quand la Puissance est gratifiée d'une abondante récolte. Nos flottes sont chargées aujourd'hui de grains dorés et de troupeaux, provenant du noble travail d'un peuple qui aime la liberté et l'indépendance et qui a confiance en lui-même. C'est à l'homme qui a abattu les forêts épaisses et qui a cultivé les prairies que nous devons ces grandes expositions de notre richesse agricole que nous avons vues dernièrement et qui prouve combien sont riches et inépuisables les ressources de celui à qui nous devons tout. Puissent les efforts d'une telle société, avec le concours des efforts individuels, et l'appui du Gouvernement de la Puissance, faire servir au bien-être général de notre pays l'expérience qu'elle a acquise et tous les succès obtenus, par la coopération des citoyens. "

— C'était hier, 1er octobre, le 50e anniversaire de l'ouverture du Collège de Ste. Anne. Une grand-messe a été chantée dans la chapelle du Collège pour remercier Dieu des grâces abondantes répandues sur cette institution depuis sa fondation.

Ce collège fondé en 1827 a été béni le 23 septembre 1829. Voici le compte-rendu de cette cérémonie, que nous empruntons à la *Gazette de Québec* :

" La cérémonie a commencé par une messe solennelle chantée pontificalement par Sa Grandeur Monseigneur de Fussala, accompagné d'un clergé nombreux et respectable. On remarquait dans le sanctuaire deux magnifiques pains bénis présentés par MM. les syndics du Collège.

" M. Chartier, principal de la maison, suppléant au défaut d'un prédicateur, a donné un discours sur la circonstance qui a été parfaitement goûté et applaudi. Après la messe, le Pontife en habits pontificaux a suivi la procession imposante qui s'est rendue au collège au milieu des décorations champêtres qui bordaient la route des deux côtés, en chantant, du ton le plus majestueux, le Psaume 126e *Nisi Dominus edificaverit domum, etc.*

" M. le supérieur, seul sur le perron, a reçu Sa Grandeur par le salut de " *Benedictus qui venit in nomine Domini* (JOAN: 12).

" La procession s'étant rendue sur le pallier du second étage, la bénédiction a eu lieu et a été conclue par le *Te Deum*, entonné dans le collège même, par le digne prélat et continué en retournant à l'église où a été chantée l'Oraison pour les actions de grâces publiques. En sortant du collège, la procession a été saluée par le canon, tiré par les enfants de l'école, du sommet de la montagne voisine.

" On n'a pas mémoire d'avoir jamais observé un concours de peuple plus prodigieux que celui qui s'est porté des paroisses voisines à cette solennité; tous étaient en habits de fête. On a appris que les habitants de Sainte Anne s'étaient généralement préparés à fêter leurs hôtes et qu'ils l'avaient fait avec cette générosité qui fait le caractère distinctif de cette paroisse.

" Un repas convenable, ordonné dans la salle même du réfectoire du collège, a réuni le clergé-assistant et les laïques amis de la maison. On y a porté les toasts suivants avec cette aimable aisance et cette cordialité qui font le charme de ces fêtes champêtres.

" L. A. Monseigneur de Fussala, le remerciant de l'honneur qu'il a fait à la paroisse de Sainte-Anne en faisant un long voyage tout exprès pour bénir et consacrer les généreux efforts de ces braves citoyens.

" 2. A Monseigneur de Québec, comme premier supérieur de la maison en sa qualité d'évêque de Québec.

" 3. Aux amis et bienfaiteurs du collège, en tête Son Excellence Sir James Kempt, administrateur de cette province, " comme le premier et le plus généreux de tous. — Puisse-t-il ne jamais laisser le Canada, pour le bonheur de cette partie des possessions britanniques, et celui de cette maison en particulier.

" 4. Au généreux clergé canadien, comme l'ami et le protecteur né de l'éducation.

" 5. A Messire Painchaud, fondateur de l'établissement. " Sa réponse a été qu'il devait les succès dont on voulait bien lui faire compliment, non à ses faibles talents, mais uniquement à la protection de la divine Providence et aux efforts constants de ses généreux paroissiens et de tous ceux qui lui avaient tendu la main dans des moments difficiles. "

Voici les noms des supérieurs de cette institution depuis sa fondation jusqu'à ce jour :

Révd M. Charles-François Painchaud, 1er supérieur, du 1er octobre 1829 au 9 février 1838; Révd M. Alexis Mailloux, V. G., 2me supérieur, de février 1838 au 15 septembre 1847; Révd M. Célestin Gauvreau, V. G., du 17 septembre 1847 au 14 juillet 1853; Révd M. François Pilote, 4me supérieur, du 20 juillet 1853 au 11 juillet 1862, et du 7 juillet 1869 au 27 août 1870; Révd M. Pierre Lagacé, 5me supérieur, du 11 juillet 1862 au 9 juillet 1863; Révd M. André Pelletier, 6me supérieur, du 9 juillet 1863 au 7 juillet 1869; Révd M. Félix Buteau, 7me supérieur, du 27 août 1870 au 2 septembre 1875; Révd M. Charles-Edouard Poiré, V. G., 8me supérieur, du 2 septembre 1875 au 13 juillet 1878; Révd M. Charles Trudelle, 9me supérieur, du 13 juillet 1878.

— On nous prie de publier l'extrait suivant d'une lettre communiquée au *Morning Chronicle*, au sujet des terribles ravages causés par la grêle à Hébertville; nous en empruntons la traduction à l'*Eclair* :

Les dommages causés par la dernière tempête de grêle à Hébertville sont plus sérieux qu'on ne l'avait d'abord pensé. Après examen, les cultivateurs s'aperçoivent à leur grande stupeur que leurs récoltes sont entièrement dévastées. La conséquence naturelle de ce désastre est la disette et la ruine pour ces pauvres colons, s'ils ne reçoivent aucun secours de l'étranger. A l'office du dimanche qui suivit la tempête, le Révérend M. Leclerc, curé du lieu, fit une touchante allocution à ses paroissiens dans laquelle il leur recommandait de recevoir le plus courageusement possible l'épreuve que la Providence leur faisait subir. Il leur enjoignit ensuite de faire l'évaluation consciencieuse des pertes endurées par ceux d'entre eux qui avaient été frappés par le fléau, se laissant la faculté de contrôler lui-même ces calculs. Voici la marche qu'il a suivie: il a d'abord demandé à chacun ce qu'il avait semé, puis il a évalué le rendement à dix minots pour un et coté le blé et les pois à une piastre le minot et les autres grains à 50 centins.

Ensuite il a déduit ce que chaque cultivateur pensait retirer des débris du naufrage. Mais depuis, quelques-uns ont battu leurs grains et s'aperçoivent qu'ils ne retireront pas ce qu'ils avaient d'abord espéré.—Aujourd'hui que les dommages sont connus, la paroisse d'Hébertville se trouve à avoir éprouvé une perte nette de \$26,700. Plusieurs des colons dont la récolte a été entièrement détruite perdent la jolie somme de \$800. Le curé qui devait cette année, recevoir 2,000 minots de dîmes, recevra à peine 800 minots. Ceci prouve que l'évaluation faite est loin d'être exagérée. Enfin les deux tiers des cultivateurs de cette paroisse ne récolteront pas un seul minot de grains. Vous pouvez vous faire une idée de la désolation de ces pauvres gens qui attendaient après leur récolte depuis un mois pour avoir du pain et se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de nourrir leurs familles. De ce temps-ci plus d'une dizaine de familles n'ont plus de pain. Sur le nombre de cultivateurs éprouvés il y en a à peine un tiers qui pourront tout en s'endettant, s'acheter de la farine et du grain de semence pour jusqu'à l'automne prochain. Les autres n'ont aucun moyen de subsistance. Pour surcroît de malheur toutes les fenêtres qui

se trouvaient exposées à la tempête ont été littéralement brisées. L'église et la sacristie ont au-delà de 300 vitres cassées. Pour vous donner une idée de la violence avec laquelle ces grêlons étaient poussés, je citerai le fait suivant : Un glaçon de deux pouces et trois quarts de diamètre est venu frapper une vitre de la sacristie, enlevant un morceau de sa grandeur comme avec un diamant sans briser aucunement le reste de la vitre. Le morceau enlevé est parfaitement rond et s'ajuste très-bien à la vitre.

Le nombre des vitres brisées constitue encore une perte de \$1200 pour la paroisse. Il ne faut pas oublier que Hébertville est encore une paroisse nouvelle. Ses colons sortent à peine de l'état de gêne qui préside toujours à la colonisation d'un pays. Il y a quelques années un grand feu dévastait leurs contrées. Alors ils reçurent des secours efficaces des autres parties de la Province. Espérons donc que le peuple canadien fera une fois de plus appel à ses sentiments généreux pour donner à ces pauvres gens le moyen de continuer l'œuvre si bien-commencée.

CAUSERIE AGRICOLE

DES ASSOLEMENTS (Suite).

Pratique des assolements (Suite).—Le système suivi dans notre culture canadienne est aussi un système *alterne* puisque les pâturages sont suivis de céréales et les céréales de pâturages; mais généralement on s'occupe peu de remplir les conditions d'un bon assolement: on ne cherche pas à obtenir le plus grand produit possible, et de fait ce produit diminue tous les ans, en ne remédiant pas à l'épuisement du sol par l'addition d'engrais et par d'autres perfectionnements devenus nécessaires.

C'est pour aider le cultivateur à faire ces perfectionnements désirables que nous avons posé dans la théorie des assolements les principes sur lesquels est basée la succession des plantes. Afin de donner à ces principes une démonstration convenable, nous offrons quelques exemples d'assolements pratiques.

Dans la pratique nous rencontrons des assolements de deux, trois, quatre, cinq, six et sept, même vingt ans, c'est-à-dire que dans ces différents assolements la terre est divisée en autant de parties qu'on appelle *soles*, et sur chacune de ces *soles* on rencontre des cultures différentes, ou sinon différentes du moins très-variées.

Il n'y a rien de plus facile à suivre un assolement, mais il y a, comme nous l'avons déjà dit, de grandes difficultés à en faire le choix de manière qu'il convienne aux exigences de la situation du cultivateur. Lorsque les cultures intérieures permettent de passer instantanément de l'ancien système au nouveau, les choses sont pour le mieux, et le cultivateur évite aussi beaucoup de tâtonnements. Dès le commencement de la rotation, la terre entre en entier dans l'assolement et l'on a ensuite qu'à suivre le plan qu'on s'est tracé. Mais il n'en est pas toujours ainsi, car il n'est pas toujours possible de passer sans transition d'un système à un autre; on éprouve de grandes difficultés à changer l'assolement suivi dans une localité. Il se produit même quelquefois dans la culture certains désordres de direction qui peuvent influer très-défavorablement sur le succès de l'exploitation. Pour éviter les désordres et les pertes qui en sont la cause, le cultivateur doit étudier d'abord les cultures intérieures que la terre a produites pour maintenir ces cultures autant que possible, tout en introduisant peu à peu le nouveau système agricole projeté.

Supposons, par exemple, une propriété ayant 84 arpents en superficie, dont 16 arpents en prairies, 34 arpents en pâturage, et 34 arpents en céréales. La partie en céréales est toujours plus pauvre, parce que c'est elle qui a produit les récoltes les plus épuisantes; la partie en prairie est très-riche, mais on ne doit pas y toucher pour le moment, à moins que cette prairie soit excessivement vieille et qu'elle ne donne plus qu'une faible production; quant au pâturage, il est plus ou moins riche par les déjections des animaux qui y ont pacagé, et on peut le considérer comme tenant le milieu entre la richesse de la prairie et la pauvreté des céréales.

Si maintenant sur cette terre on veut introduire un assolement quelconque, convenable aux exigences et au besoin du cultivateur, il faudra faire en sorte que les *soles* du nouvel assolement qui porteront les cultures améliorantes ou peu épuisantes soient introduites sur la partie la plus pauvre de la terre, c'est-à-dire sur celle qui est en céréales au moment du changement, tandis que le pâturage pourra recevoir les *soles* contenant les cultures les plus épuisantes. Cependant si la partie en céréales était excessivement pauvre et qu'on n'eût pas une quantité suffisante de fumier pour tous les besoins, il vaudrait mieux prendre cette partie pauvre de l'étendue que l'on serait capable de fumer convenablement, et livrer les autres parties de la terre à une culture libre, assez bien déterminée pour que le produit en céréales et en fourrage de bonne espèce rencontrât les exigences de la situation, et c'est là le cas le plus général.

Maintenant supposons que l'on choisisse un assolement de sept *soles*, composées comme suit: 1ère *sole*, récolte nettoyante avec fumure; 2me, céréales avec graines de prairie; 3me, prairie; 4me, prairie; 5me, pâturage; 6me, pâturage; 7me, céréales.

L'étendue assolée devra être divisée en sept parties égales dont 2/7 en céréales devant être fait sur les parties en pâturage de l'année précédente, et cela au début de la rotation. Cependant ces 2/7 ne pourront peut-être pas donner tout le grain et la paille nécessaires à l'exploitation parce que la terre ne serait pas assez riche, alors dans ce début il faudra augmenter l'étendue en céréales. Les 2/7 en prairies ne peuvent être affectés à cet usage, les graines de prairie n'ayant pas été semées dans les céréales précédentes; en outre les 2/7 en pâturage ne sont pas suffisants puisque cette partie de la terre qui a été en pâturage n'a pas été engraisée, il faudra nécessairement augmenter l'étendue des pâturages et prendre sur les 2/7 que nous ne pourrions mettre en prairies l'étendue complémentaire en pâturage. Il n'y a donc que la *sole* des cultures nettoyantes qui sera introduite, toutes les autres parties de la terre sont cultivées d'après l'ancien système et chaque année on doit augmenter l'assolement. La première année on introduit qu'une *sole* de nouvel assolement; la 2me, deux; la 3me, trois; la 4me, quatre; la 5me, cinq, et ce n'est qu'au bout de sept ans qu'un assolement de sept *soles* peut être complet.

Ces explications sur la pratique des assolements étant connues, voici maintenant comment les différentes parties de la terre sont divisées et cultivées: Prenons d'abord pour terme de comparaison l'assolement que nous venons d'indiquer.

La terre étant divisée en sept parties d'égale grandeur, la première année de l'introduction de cet assolement une partie de la terre à laquelle nous donnons le nom de *1ère sole* entre dans la rotation et reçoit des cultures nettoyantes avec fumure, tandis que les autres parties de la terre sont en culture libre de manière qu'elle puisse donner au cultivateur la quantité de foin, de pâturages, de céréales et autres produits nécessaires à son exploitation.

La deuxième année, la *1ère sole* fumée et nettoyée l'année précédente reçoit une céréale qui se trouve dans de bonnes conditions, c'est un terrain bien préparé qui donnera un produit plus abondant que d'ordinaire, en même temps qu'un second septième de la terre qui reçoit le nom de *seconde sole* entre dans la rotation et reçoit à son tour les récoltes nettoyantes avec fumure. Cette seconde année encore toutes les autres parties de la terre qui ne sont pas en rotation reçoivent une culture libre donnant des produits exigés par la situation du cultivateur. La céréale de la première sole aura dû recevoir un léger ensemencement de graines de prairie généralement formé de mil, de trèfle blanc et trèfle rouge dans la proportion convenable.

La troisième année la *1ère sole* se trouve naturellement en prairie sur laquelle nous rencontrons surtout une grande quantité de trèfle rouge; sur la 2^e sole, nous semons une céréale avec graines de prairies, ainsi qu'on l'a déjà fait pour la première sole. La troisième sole fait son entrée dans la rotation et reçoit à son début la fumure convenable avec une culture de plantes nettoyantes, toutes les autres parties de la terre étant encore en culture libre.

La quatrième année, la première sole donne encore généralement du foin; la seconde sole est à sa première année de prairie; la troisième sole reçoit une céréale avec graines de prairie. La quatrième sole entre dans la rotation avec culture nettoyante sur fumure; le reste de la terre est en culture libre.

La cinquième année, on demande un pâturage à la première sole, et il doit être d'excellente qualité. La seconde sole est à sa deuxième année de prairie; la troisième sole se trouve aussi en prairie; la quatrième sole est semée en céréale avec graines de prairie. Une cinquième sole entre dans la rotation avec culture nettoyante bien fumée; le reste est toujours en culture libre.

La sixième année, le première sole est de nouveau en pâturage; la deuxième sole est à sa première année de pâturage; la troisième sole est à sa deuxième année de prairie; la quatrième sole est à sa première année de prairie; la cinquième sole est semée en céréale avec graines de prairie. Une sixième sole entre dans la rotation avec culture nettoyante et bien fumée.

Enfin, la septième année, la première sole, après un pâturage de deux ans, se trouve très-riche et reçoit une céréale dans laquelle on ne sème pas de graines de prairie; la deuxième sole est un pâturage; la troisième sole également en pâturage; la quatrième sole est en prairie; la cinquième sole, aussi en prairie; la sixième sole est en céréale avec graines de prairie. Puis la dernière sole de la terre entre dans l'assolement sous le nom de *septième sole*, et reçoit la culture nettoyante avec fumure. A cette époque, la transfor-

mation du système agricole est terminée; toutes les parties de la terre sont soumises à une rotation régulière choisie avec le plus grand soin, suivant les exigences de la situation du cultivateur et des circonstances locales. Cet assolement ainsi choisi aura l'avantage d'obtenir le plus grand produit possible dans le moindre espace de temps, tout en ménageant la quantité du sol et la quantité d'engrais; s'il ne remplissait pas ces conditions, il devra être rejeté comme mauvais.

Cet assolement de sept ans que nous venons de retracer existe dans plusieurs parties du pays. Dans sa mise en pratique on a obtenu d'excellents effets; mais cela ne veut pas dire qu'il convienne également à toutes les exploitations. Ce qui peut convenir à une ferme, peut-être mauvais pour une autre. Ce n'est que comme exemple d'assolement que nous le donnons ici, mais non comme modèle à suivre dans toutes les exploitations agricoles.

D'après cet assolement de sept ans, à la septième année toute l'étendue du terrain assolé est soumise à la culture qui nous a paru la meilleure: nous y voyons deux champs de céréales, deux champs de pâturage, deux champs de prairie artificielle, et un champ de culture nettoyante consistant d'ordinaire en fourrages verts, lesquels sont soit de plantes étouffantes soit d'une culture sarclée.

Pendant les années suivantes l'assolement reproduira toujours la même production; les différentes soles changeront de culture, mais il y aura toujours la même étendue en pâturage, en prairie et en culture nettoyante.—(A suivre)

De la récolte du tabac

On reconnaît que le tabac est mûr quand les feuilles commencent à changer de couleur, et qu'au vert vif et agréable succède un jaune pâle et obscur tout à la fois; ensuite, à ce que les pointes sont inclinées vers la terre, que leur surface est ridée; et enfin à ce que la plantation devient jaunâtre, qu'elle exhale une odeur plus forte et plus pénétrante, et que les feuilles se cassent facilement quand on les ploie.

Si on fait la récolte plus tôt, il y a perte en poids et en qualité; toutefois, on ne peut pas différer la cueillette, même si ces signes n'existent pas quand on a à craindre les gelées. Si on attend plus longtemps, tout en perdant ses propriétés aromatiques, le produit diminue aussi considérablement en poids.

La maturité du tabac procède de bas en haut, c'est-à-dire de la même manière et dans le même ordre que l'évolution et le développement des organes ont eu lieu; aussi les feuilles de la base sont plus tôt mûres que celles du sommet. Les cultivateurs soigneux qui s'intéressent à cette industrie mettent cette notion à profit.

Le succès de la récolte dépend du moment choisi pour la faire, au triple point de vue du degré de maturité de la plantation, du temps et de l'heure de la journée.

Il est de plus grande importance de ne commencer la récolte que lorsque le tabac est mûr; nous devons ajouter à cette condition indispensable qu'il importe de la faire par un beau temps et qu'on ne peut la commencer que lorsque le soleil aura dissipé la rosée et les vapeurs du matin.

Le mode de cueillette est sujet à quelques variations. On fait la cueillette des feuilles au fur et à mesure qu'elles acquièrent leur maturité; d'autres fois on fait la cueillette générale des feuilles; d'autres fois enfin, on coupe la plante entière du sol.

Au fur et à mesure qu'on retranche les feuilles, on les divise en trois classes d'après leur degré de développement et on les dépose par paquets de dix à douze par terre sur des claies jusqu'à ce qu'elles soient amolies ou fanées; alors on les transporte liées en botte ou libres au séchoir qui est tantôt un bâtiment exprès, tantôt un grenier, une grange, un hangar, etc. Là les feuilles sont enfilées à des ficelles ou à des baguettes.

M. Schwetz décrit ces deux modes d'enfilage en ces termes: "On procède à l'enfilage ainsi qu'il suit: On fait un choix de perches longues de 6 à 7 pieds, minces et néanmoins assez fortes pour ne pas ployer sous le poids des feuilles; l'ouvrier prend les feuilles une à une, les pose successivement sur une petite branche qu'il tient sur ses genoux, et fait à la base de la nervure dorsale, qui est la partie la plus épaisse, un trou avec un couteau; il les met ensuite à côté de lui et continue ainsi, en les arrangeant toutes dans le même sens, jusqu'à ce qu'il en ait formé un paquet d'une certaine hauteur; il passe alors la perche à travers tous les trous, et, la relevant horizontalement, il expose les feuilles d'un demi-pouce ou même de 1 pouce si le séchoir n'est pas très-aéré.

"L'autre enfilage se fait au moyen d'une ficelle à l'un des bouts de laquelle est adaptée une aiguille longue de 1 pied; on perce simplement avec cette aiguille les feuilles dans leur partie la plus solide, en les espaçant sur le cordeau, comme on l'a indiqué pour l'enfilage à la perche. La longueur de ces ficelles, comme celle des perches, doit être déterminée par l'étendue du séchoir: en tout cas, cette étendue ne doit pas être trop grande afin de permettre aux cordeaux comme aux perches de supporter leurs charges. Les feuilles enfilées ne sont pas immédiatement portées au séchoir, mais on les suspend aux saillies des toits ou à des arbres, après avoir réuni les deux extrémités des cordeaux en forme d'anneaux; on les laisse ainsi quelque temps, afin de se débarrasser de leur excès d'eau, et on ne les rentre que successivement, selon que les séchoirs sont plus ou moins spacieux; après cela on les suspend à dessécher au grenier, aux saillies des toits, des maisons et des écuries, nues ou abritées par une toile.

D'autres usent de plus de soins et obtiennent de plus beaux produits. Voici les moyens indiqués par M. P. Ch. Joubert, dans l'*encyclopédie Roret*:

Au fur et à mesure que les feuilles sont cueillies, on les étend sur les claies, puis on les porte à la sécherie où elles sont placées sur les paillassons. La meilleure position qu'on puisse adopter est de les placer sur leur queue, leur pointe en haut et les unes contre les autres; chaque tas devra avoir 1 pied 10 pouces à 2 pied 2 pouces de hauteur. Mais lorsque le temps est beau, on peut, à la rigueur, couvrir les feuilles droites avec d'autres qu'on met à plat; dans cette position, on leur laisse passer plusieurs nuits pour les ramollir, les blanchir, et afin qu'il puisse en entrer dans une guirlande trois fois plus qu'étant fraîches.

Aussitôt que les feuilles ont assez de souplesse pour qu'on n'ait pas à craindre de les casser en les touchant on s'occupe avec un tranchet ou une forte aiguille à percer le côté de la feuille, afin d'y passer une baguette et en former des guirlandes, qui aussitôt terminées doivent être mises à la pente.

Pour la composition de manques, voici ce qu'indique M. Joubert: Les manques composées de tabac de première qualité doivent peser 3 livres; celles de deuxième qualité, 2 livres; et enfin celles de troisième qualité ne doivent pas dépasser une livre.

Avant de manquer, le cultivateur devra s'assurer que la côte ne contient plus d'humidité; une simple pression de l'index et du pouce sera suffisante, car des feuilles mises en manques avant qu'elles ne soient dans un état parfait de siccité pourriraient pendant la fermentation, et la moisissure occasionne la perte de la qualité du tabac. Nous avons vu, dans nos expositions agricoles de comté, des feuilles de tabac d'une belle apparence d'ailleurs, mais présentant déjà une atteinte de moisissure uniquement par le manque de cette précaution.

Si cependant, par une circonstance quelconque, la moisissure venait attaquer la feuille, il sera nécessaire de brasser avec soin toutes les parties moisies afin de les faire disparaître.

Pour éviter la cassure de l'extrémité de la feuille, la mise en manque ne devra avoir lieu que par un temps humide: et comme les liens sont faits à l'aide de deux à trois feuilles mises ensemble, l'humidité de l'atmosphère donne à ces feuilles assez de souplesse et de force pour permettre de les lier parfaitement.

Comme nous le disions plus haut, le mode de récolte est sujet à quelques variations, et celui généralement adopté dans nos campagnes est de faire la récolte du tabac en tige, c'est-à-dire que l'on coupe le pied au col de la racine. Dans ce cas, pour que les feuilles ne se salissent pas, il faut avoir soin de faire cette opération que lorsque la rosée est évaporée. On couche les plantes coupées à côté de la racine, et on peut, dans cet état, leur laisser passer la nuit au dehors, sans beaucoup d'inconvénient.

Les motifs qui déterminent quelques cultivateurs à adopter ce procédé, sont basés sur l'économie du temps et de manutention, et sur le plus de poids que la feuille acquiert; mais les résultats qu'on obtient devraient bien certainement faire rejeter ce mode de récolte qui donne toujours des tabacs verts, pauvres salins et privés d'arôme.

Un autre inconvénient plus important encore, est la non maturité de quelques parties de la plante; car les feuilles du pied sont plus tôt mûres que celles du milieu et de la tête; et, malgré l'opinion de quelques cultivateurs, qui pensent que la sève répandue dans la tige doit suffire pour faire entrer en maturité les feuilles qui ne le sont pas, nous dirons qu'il n'y a de maturité parfaite pour les feuilles de tabac qui sont privées de la lumière, de la chaleur et de l'air, si essentiels à leur existence.

Enfin, la feuille de tabac mise au séchoir avec sa tige demande plus de temps pour atteindre le degré de siccité convenable, et il arrive souvent que la côte encore imprégnée de sucs se pourrit et gâte une partie de la feuille pendant le travail de la fermentation.

En somme, on ne doit admettre ce mode de récolte

que lorsque la plante n'ayant pas atteint le point de maturité convenable, on a à redouter les gelées précoces d'automne en différant la cueillette.

Des fourrages.

Un cultivateur soigneux doit toujours avoir abondance de fourrages et de fourrages de bonne qualité. Ceux qui seront moisissés, qui auront une mauvaise odeur, etc., doivent servir à la litière, et ainsi employés ils iront grossir la masse des fumiers.

Toute espèce de fourrage sec doit être conservé dans des lieux exempts d'humidité et d'émanations nuisibles, et ceux qui sont susceptibles d'être altérés par les gelées, dans des endroits à l'abri du froid.

Comme les graines de fourrages sont beaucoup plus nourrissantes, à volume égal, que les feuilles et les tiges, il faut faire attention de ne pas perdre celles qui se trouvent dans le fourrage : c'est principalement dans ce but qu'il est très-avantageux de placer une mangeoire au-dessous du râtelier, et de ne pas donner trop d'inclinaison à ce râtelier. Le râtelier patenté de M. Eugène Casgrain, de l'Islet, devrait se trouver dans toutes les bergeries ; sa confection permet d'utiliser toutes les graines qui autrement se perdent sous les pieds des moutons.

Les tiges et les feuilles des plantes qui ont terminé leur évolution végétale, qui se sont desséchées sur pied comme la paille des céréales, contiennent beaucoup moins de matière sucrée que celles qui ont été coupées au moment de la floraison ; aussi sont-elles peu nourrissantes.

Il est important que les cultivateurs prennent ces deux circonstances en considération, pour ne donner ni trop ni trop peu de nourriture à leurs animaux ; il serait aussi dangereux de nourrir un cheval qui reste constamment à l'écurie uniquement avec de l'avoine, que de ne donner que de la paille à celui qui travaille journellement et avec excès.

On a reconnu qu'il était utile à la santé des animaux de varier la nature de leur fourrage. Ainsi après avoir mis pendant quelques jours un bœuf au foin sec, il est bon de lui donner des navets, des betteraves, des carottes, etc. ; ainsi les moutons gagnent à manger alternativement de la paille, des patates, du foin, du son, de l'avoine, etc.

Les abreuvoirs de basse-cour.

Donner à boire à une poule ou à un animal de basse-cour paraît la chose du monde la plus simple ; il semble qu'il suffise de verser de l'eau dans un vase quelconque et de la mettre à la disposition de l'animal.

Rien n'est plus facile en effet, mais dans la pratique on voit surgir des difficultés inattendues.

Non-seulement cette eau doit être très-propre, mais encore il faut qu'elle reste telle, car dès qu'il s'y produit la moindre formation de plantes ou d'animaux microscopiques, elle devient malsaine pour les animaux, au point de provoquer des maladies ; quelque heures suffisent pour amener ce résultat, que ne peut toujours prévenir la plus grande propreté.

Il peut paraître surprenant que l'eau se gâte si facilement, surtout si rapidement, dans les abreuvoirs, lorsque dans les cours d'eau et même dans les mares

et les étangs, qui fourmillent d'animaux grands et petits, mais encombrés de plantes de toutes sortes, le liquide reste sain. Ce phénomène est facile à expliquer.

Dans l'abreuvoir on met de l'eau bien propre, qui se conserverait très-bonne pendant huit jours et plus si les oiseaux n'y venaient pas boire, ayant le bec encore barbouillé de nourriture, grains, verdure, vermicelles, et n'y introduisaient des germes de ferments qui ne tardent pas à la corrompre. Des myriades de bactéries, monades et autres infusoires se formeront sans rencontrer dans ce nouveau milieu les animaux plus considérables qui sont leurs destructeurs naturels, et arrêtent leur multiplication, si elle devient disproportionnée avec les lois de la nature.

L'oxyde de fer ou les préparations ferrugineuses empêchent la formation de ces ferments ; on devrait tenir constamment des débris de fer dans les abreuvoirs, ou y ajouter un peu de sulfate de fer (couperose) et en renouveler l'eau le plus souvent possible, surtout en été. Les vases en fonte de fer largement ouverts constituent par suite de cela, les meilleurs abreuvoirs.—*La science pour tous.*

Bibliographie.

EXPOSITION HISTORIQUE DES PROPOSITIONS DU SYLLABUS, par l'abbé VENDEREAU ; in-12, 55 cts., franco par la poste—Paris : AALME Editeur—Montréal : J. B. ROLLAND & FILS, Libraires Dépositaires, 12 et 14 Rue St. Vincent.

L'auteur de cet ouvrage a eu la pensée de faire connaître aux gens du monde ce dont ils parlent si souvent sans savoir même ce que contient le Syllabus. Qu'est-ce que ce grave document ? Quelle autorité lui doit-on reconnaître et quelle soumission lui est due ? Enfin, à quels maux a-t-il pour objet de parer et dans quelles circonstances chacun des enseignements qu'il contient a-t-il été donné par le saint Père ? Toutes ces questions, dont il est superflu de faire ressortir l'importance, sont abordées et résolues par l'auteur, qui se montre parfaitement maître de son sujet et auquel on doit savoir gré d'avoir écrit pour les gens du monde un livre dont ils sont appelés à tirer un si grand profit.

Choses et autres.

— Un américain est allé passer six semaines dans la Bretagne, qui est le département où existent les meilleures laiteries de France, et après avoir étudié avec soin les meilleurs procédés des bretons pour faire le meilleur beurre du monde, est revenu aux Etats-Unis avec cinquante paysans.—*Courrier de Montréal.*

Bêtes à cornes aux Etats-Unis.—La dernière évaluation des statisticiens pratiques est qu'il y a aux Etats-Unis 35,000,000 de bêtes à cornes évaluées à \$1,200,000,000. Le département de l'agriculture aux Etats-Unis signalait environ 31,000,000 en 1878, soit une augmentation de trois millions seulement en deux années.

— Depuis le commencement de septembre, les commerçants de Toronto ont expédié sur le marché anglais 40,000 moutons et 12,000 autres têtes de bétail. Le commerce d'exportation prend une telle importance que plusieurs maisons de Toronto ont envoyé quelques-uns de leurs membres résider en Angleterre pour recevoir les envois et épargner la commission et les dépenses des agents.

— Les déchets des distilleries de Peoria, Illinois, suffisent pour l'élevage de 4,000 bestiaux.

— Le miel américain en gâteaux est devenu un article populaire de consommation en Angleterre. Il est servi sur la table de la reine.

— Une seule agence d'instruments d'agriculture à Winnipeg

a vendu pour \$100,000 de moulins à battre depuis le printemps, dont six machines à vapeur.

— Le rendement des grains et foin a été cette année pour le district d'Iberville au-dessus de la moyenne.—*La Voie du peuple*.

Nettoyage des bouteilles avec du plomb de chasse.—On ne saurait trop s'élever contre l'habitude qu'ont certaines personnes de se servir du plomb de chasse pour nettoyer les bouteilles, sans vérifier, avant de les remplir de nouveau, s'il n'en reste pas quelques grains. Un habitant de Bourges (département de Cher, France) M. Baresté, s'est empoisonné récemment en buvant d'une liqueur contenue dans une bouteille dont le fond renfermait une dizaine de grains de plomb qui s'étaient peu à peu, sous l'action du liquide, transformés en carbonate.

Exportation du bétail en Angleterre.—Voici ce que nous lisons dans la Revue commerciale du *Courrier de Montréal*, en date du 29 septembre : L'exportation des bestiaux pour l'Angleterre et l'Ecosse continue sur une large échelle. Pour la semaine se terminant le 20 septembre, elle s'est élevée à 1119 bœufs, 3714 moutons et 32 chevaux : les prix restent sans changement.

RECETTES

Emploi des feuilles de vignes.

Presque partout on laisse perdre les feuilles de vignes que l'on pourrait cependant utiliser, car c'est une excellente nourriture pour les bêtes à cornes et pour les moutons. L'expérience a démontré qu'elles sont toniques et raniment ces dernières lorsqu'elles sont disposées à la cachexie aqueuse, connue sous le nom de *pourriture*. Ces feuilles peuvent être ramassées après la vendange et gardées pour s'en servir au besoin, en prenant, pour les conserver, les mêmes précautions que pour les foins.

Cette recette, il y a quelques années, pouvait ne pas recevoir son application ici ; mais comme la culture de la vigne prend déjà une grande extension, il importe de savoir que les feuilles des vignes peuvent être utilisées avec avantage pour les animaux.

Moyen de faire disparaître les verrues.

On fait une dissolution de vinaigre et de sel autant que le vinaigre peut en prendre, puis on fait une petite égratignure à la verrue et on la lave de temps en temps avec le vinaigre ; au bout de quelques jours la verrue disparaît complètement.

A VENDRE

Blé d'automne de Québec, rendant vingt pour un

Prix : \$1 le pot ; 50 centins la pinte.

Expédié franco par la malle. Adressez :

L'ABBE PROVANCHER,
CAP-ROUGE, P. Q.

11 Septembre 1879.

TRAITÉ PRATIQUE,

SUR

L'élevage des moutons en Canada.

PAR

M. Eugène Casgrain.

L'expérience acquise par M. Eugène Casgrain, dans l'élevage des moutons, est une sûre garantie que ce volume mis entre les mains des cultivateurs leur rendra un immense service, quant à l'entretien et aux soins qu'ils doivent apporter à leur troupeau de moutons.

Ce petit traité est en vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes* et chez J. A. Langlais, libraire, rue St. Joseph, St. Roch de Québec ; C. Crémazie, libraire, rue Buade, Québec.—Prix du volume, 18 centins.



A V I S

Le neuf octobre prochain, sur le terrain de l'exhibition qui aura lieu à St. Denis, sera vendu au plus haut enchérisseur, le cheval "Young Messenger" appartenant à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska. Ce cheval est actuellement en la possession de M. Auguste Casgrain, de la Rivière-Ouelle.

Ste. Anne de la Pocatière, 18 septembre 1879.



STE. ANNE, RIVIERE OTTAWA.

Avis aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire des Travaux Publics, et endossées "Soumission pour le Canal et l'Écluse à Ste. Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest VENDREDI, le 10me jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches d'icelle sur le côté de la terre de la présente écluse à Ste. Anne.

Une carte de la localité, avec les devis et spécifications des ouvrages à être faits, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur, résidant à Ste. Anne, le et après SAMEDI, le 27me jour de SEPTEMBRE prochain, et des formules imprimées de soumission peuvent être obtenues à chacune de ces places.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération, à moins d'être faites strictement conformes aux formules imprimées et, dans le cas de sociétés, à moins qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et la résidence de chacun de ses membres ; et de plus, un mandat de banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission, laquelle somme ne sera pas remise si la partie soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux, aux prix et aux conditions spécifiées dans l'offre soumise.

Le mandat ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour le dit accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée par le dépôt d'argent au montant de *cinq par cent*, sur la somme totale du contrat, dont le montant envoyé avec la soumission formera partie.

Quatre-vingt-dix par cent seulement des estimés de l'ouvrage seront payés jusqu'au parachèvement des travaux.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, promettant de se porter cautions de l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de la due exécution des travaux compris dans le contrat.

Ce Département ne s'oblige pas, cependant, à accepter la plus basse ou aucune autre soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Chemins de Fer
et Canaux.
Ottawa, 29 août 1879.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.